

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT DE CALVI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NEBBIU-CONCA D'ORU

Délibération du Conseil Communautaire
N° 38-12-2025

Date de convocation : 16 décembre 2025

Membres du Conseil communautaire : 31

En exercice : 31

OBJET : Attribution du marché n° 2025-003 : Prestations d'assurances pour les besoins de la Communauté de Communes du Nebbiu-Conca d'Oru

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-deux décembre à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué (suite à absence de quorum lors de la réunion du quinze décembre deux mil vingt-cinq) s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Patrimonio sous la présidence de Monsieur Claudio OLMETA.

Présents : 7 : ARENA Jean-Baptiste, COSTA Paul, LUCIANI Cyril, OLMETA Claudio, POGGI Augustin, POGGIOLEI Joseph, SEGUIN Pierre

Représentés : 3 : AGOSTINI Pierre par SEGUIN Pierre, BERNARD Gérard par ARENA Jean-Baptiste, SEBASTIANI Edith par COSTA Paul

Absents : 21 : BENVENUTI Jean-François, CHERUBINI Ange, CHIARELLI Joseph, FLORI Claude, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude, GIANSILY Yves, GREGOGNA Joseph, GUARDINI Virginie, JEANNE Jeanne, LECCIA Jean-Pierre, MARCHETTI Etienne, MAROSELLI Dominique, PONZEVERA Juliette, QUILICI Sylvie, ROVERE Anne-Sophie, SANTONI Virginie, SIGNANINI-PIEVE Antoine, TOMASINI Philippe, TOMI Christian, TOMI Marc, VINCENTI Antoine

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la Consultation n° 2025-003 (appel d'offres ouvert, procédure formalisée) mise en ligne le 11 septembre 2025 avec date limite de remise des offres au 16 octobre 2025 à 11 heures ;

Vu les rapports d'analyses des offres ;

Vu les décisions d'attributions de la Commission d'Appel d'Offres en date du 10 décembre 2025 ;

Considérant qu'il est nécessaire pour la Communauté de Communes du Nebbiu-Conca d'Oru de contracter des prestations d'assurances pour les besoins de la Communauté de Communes du Nebbiu-Conca d'Oru ;

Considérant que, compte tenu de la technicité de la commande, il a été nécessaire d'avoir recours à la SARL CBL courtage dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un appel d'offre ;

Monsieur le Président expose qu'une procédure d'appel d'offres ouvert à été lancée le 11 septembre 2025 pour la passation d'un accord cadre allotri en vue de la souscription de contrats

d'assurances destinés à couvrir les besoins de la Communauté de Communes du Nebbiu-Conca d'Oru.

L'accord cadre est allotie de la manière suivante :

- Lot n° 1 : Assurances dommages aux biens ;
- Lot n° 2 : Assurances responsabilité civile générale ;
- Lot n° 3 : Assurances flotte automobile ;
- Lot n° 4 : Assurances « cyber risks » ;
- Lot n° 5 : Assurances risques statutaires.

La prise d'effet de chaque lot est prévue au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 3 ans jusqu'au 31 décembre 2028.

L'avis d'appel public à la concurrence a été transmis le 09 septembre 2025 pour publication au BOAMP, au JOUE, sur le profil acheteur de la Communauté de Communes du Nebbiu-Conca d'Oru (www.achatspublicscorse.com) et sur son site internet (<https://www.ccnebbiuconcadoru.com/>).

La date limite de remise des offres a été fixée au 16 octobre 2025 à 11 h 00.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie en Mairie de Saint-Florent le 04 novembre 2025 pour l'ouverture des plis électroniques.

Quatre plis électroniques, contenant six offres, sont parvenus dans le délai imparti comme suit :

- 1 pli pour les lots n° 1, 2 et 3 : SPEC Garsi Marcheschi et Olmiccia (20620 BIGUGLIA) ;
- 2 plis pour le lot n° 4 : CYBER COVER (75017 PARIS) et AURA COURTAGE (42000 SAINT-ETIENNE) ;
- 1 pli pour le lot n° 5 : WILLIS TOWER WATSON (34970 LATTES).

Les plis ont par la suite été transmis à la SARL CBL Courtage pour être analysés conformément aux critères établis dans le règlement de consultation.

Le choix des prestataires est réalisé par la Commission d'Appel d'Offres en date du 10 décembre 2025 à la mairie de Saint-Florent sur présentation des analyses faite par Monsieur Jean-Pierre CABRIE de la SARL CBL Courtage.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président est après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document et acte se rapportant à l'exécution de la présente en vue de l'attribution, la signature et la notification des accords-cadres relatifs à la souscription de contrats d'assurances de la Communauté de Communes du Nebbiu-Conca d'Oru de la manière suivante :

- Lot n° 2 : Responsabilité civile générale : SPEC Garsi Marcheschi et OLMICCIA pour un montant annuel de 8 692,43 € HT ;
- Lot n° 3 : Assurances flotte automobile : SPEC Garsi Marcheschi et OLMICCIA pour un montant annuel de 32 714,92 € TTC ;
- Lot n° 4 : Cyber Risks : CYBER COVER pour un montant annuel de 2 191,08 € HT ;
- Lot n° 5 : Risques statutaires : WILLIS TOWER WATSON pour un montant annuel de 49 767,22 € TTC.

PREND ACTE de l'infructuosité du lot n° 1 « Assurances dommages aux biens ».

DIT que les crédits seront prévus au budget prévisionnel 2026.

La présente délibération, conformément à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président
Claudy OLMETA

Le Président

Pour copie conforme

Claudy OLMETA

